

femmes enceintes de s'adresser à des avocats américains qui prennent des dispositions pour trouver des parents adoptifs à leurs enfants moyennant un montant de plusieurs milliers de dollars? Si oui, a-t-il obtenu des renseignements confirmant la chose? Peut-être devrais-je poser ma question supplémentaire en même temps. Si cette pratique a été confirmée, le ministre estime-t-il qu'elle est convenable, ou n'est-il pas plutôt d'avis qu'en tant que Canadiens, il nous incombe à nous de nous occuper des femmes enceintes qui veulent faire adopter leurs enfants, et d'assurer de bons foyers aux enfants de ces mères canadiennes?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion de lire les articles en question, alors je ne peux répondre de la véracité des allégations qu'ils peuvent contenir. De toute façon, je crois que cette question relève plutôt de l'honorable ministre de la Justice que du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLODISTRIBUTION—ON SUGGÈRE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE SUR LA QUESTION DES JURIDICTIONS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'une conférence très importante sur les communications est en cours, et également que le premier ministre du Québec osait dimanche dernier dénoncer l'entêtement du gouvernement fédéral sur cette question, est-ce que je pourrais demander au très honorable premier ministre s'il est disposé à discuter de cette question aussitôt que possible avec le premier ministre du Québec et à tenter, après cette consultation, d'amener le ministre responsable à un compromis acceptable et pour Québec et pour Ottawa?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je crois que le député a déjà posé ce genre de question au ministre des Communications. Je lui rappellerai la teneur des réponses du ministre, savoir qu'il se tient des conférences depuis deux ans. Le gouvernement fédéral a proposé toutes sortes d'arrangements, sauf, encore une fois, un transfert de juridiction constitutionnelle. Ce transfert à des ministres ne peut être décidé en toute justice qu'au niveau des premiers ministres et non pas au niveau des ministres des communications. Alors, en deçà d'un transfert de juridiction constitutionnelle, le gouvernement fédéral a fait toutes sortes de propositions d'arrangements. La province de Québec a choisi de prendre une autre voie. Quant à moi, j'espère que la conférence, qui se tient ces jours-ci, apportera une solution juste pour les deux parties.

Privilège—M. Trudeau

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le 17 juin 1975, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a soulevé une question très importante, le 65^e anniversaire du député de Prince-Edward-Hastings (M. Hees). A cette occasion, j'ai promis de m'occuper de sa demande de pension de sécurité de la vieillesse et de veiller à ce qu'il reçoive sa carte de citoyen âgé.

● (1500)

Mon ministère a accompli cette formalité et j'ai le grand plaisir de lui adresser la carte de l'Âge d'or. A l'époque, j'ai dit que je réserverais un accueil très favorable à une demande de subvention Nouveaux horizons en faveur du député, et j'attends encore qu'il m'en parle.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord que la générosité du ministre me confond—pour un certain temps du moins. Il s'agit là d'un instant tout à fait mémorable pour moi, comme l'imaginent les députés, parce que ce certificat me donne droit, m'apprend-on, au demi-tarif à bord des autobus et dans les cinémas. J'imagine donc que désormais, ma vie se passera en voyages et au spectacle. Par ce geste généreux, qui me permet de glisser vers l'âge d'or en jouissant de ces plaisirs simples, le ministre a prouvé ce que personne au Canada n'aurait voulu admettre jusqu'ici, c'est-à-dire que le gouvernement a du cœur.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. TRUDEAU—LA CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LA CRIMINOLOGIE—L'ALLUSION AU RÔLE DE M. GROSSMAN

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vous ai signalé que si une question ne me permettait pas de tirer la chose au clair, pendant la période des questions, je relèverais la déclaration faite vendredi dernier par le chef de l'opposition (M. Stanfield) lorsque, à l'occasion d'une question posée au premier ministre suppléant (M. Sharp), il a affirmé que j'avais apparemment induit la Chambre en erreur sur un point donné. Il a par la suite parlé d'une apparente tentative de ma part d'induire la Chambre en erreur à cet égard. Il s'agissait bien sûr de l'invitation faite aux Nations Unies de tenir à Toronto leur conférence sur la criminologie.

Pour mettre les choses au point, je tiens à dire que ma déclaration était bien sûr exacte, telle qu'elle figure en page 7440 du *hansard*: «... M. Grossman du gouvernement de l'Ontario a pris l'initiative d'inviter les membres de cette conférence à venir au Canada en premier lieu.» Cela est théoriquement exact, monsieur l'Orateur. Mais apparemment, certains en ont déduit l'initiative que revenait vraisemblablement au gouvernement ontarien d'inviter au Canada les Nations Unies ou des gouvernements étrangers.